

**ARRETE N° 7 P/2022**  
**Tableau annuel d'avancement au**  
**Grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe**

=====

*Le président du CCAS de Banyuls sur mer*

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,*

*Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,*

*Vu la loi 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,*

*Vu le décret n°2019-1264 du 29 Novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires*

*Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2007 portant statut particulier de cadre d'emplois des Adjointes administratifs,*

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** *Après l'examen de l'ensemble des agents promouvables, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>er</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2022 :*

<b>Nom et Prénom</b>	<b>Situation actuelle</b>	<b>Promovable à la date du</b>
1- CHELE Claudie	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe 8 <sup>ème</sup> échelon	01/04/2022

Part respective des femmes et des hommes

Total des agents promouvables : 1 femme et 0 homme

Total des agents inscrits sur le tableau : 1 femme et 0 homme

**ARTICLE 2 :** *Le DGS est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de Gestion des Pyrénées Orientales, afin que celui-ci en assure la publicité*

Fait à Banyuls/Mer, le 18 mars 2022

Le Président du CCAS  
Jean Michel SOLÉ



Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

[www.banyuls-sur-mer.com](http://www.banyuls-sur-mer.com)